

Traduction du titre "Understanding and addressing conflict-related sexual violence", Policy Notes, 2010/3

# Comprendre et aborder les violences sexuelles liées aux conflits

Enseignements tirés de la République Démocratique du Congo

Par Maria Eriksson Baaz et Maria Stern

Le paysage de guerre de la République démocratique du Congo (RDC) a acquis une exécrable réputation dans le monde entier à cause des rapports sur l'échelle massive des violences sexuelles. Bien qu'un nombre énorme d'autres formes de violences et d'abus aient également été commises à grande échelle, ce sont les violences sexuelles qui ont reçu la plupart de l'attention mondiale, en particulier parmi les observateurs «de l'extérieur». D'innombrables rapports, articles de journaux, coupures de presse, appels et documentaires ont été consacrés à cette question. Un grand nombre de journalistes, d'activistes et de représentants de diverses organisations et de gouvernements internationaux ont effectué des pèlerinages en RDC pour rencontrer et écouter les survivants de vive voix.

## Introduction

La présente note politique repose sur deux projets de recherche financés par l'Asdi.<sup>1</sup> La présente note politique éclaire trois enseignements principaux retirés des manières dont les violences basées sur le genre (VBG) et les violences sexuelles en RDC sont décrites et traitées:

1. le problème posé par la compréhension réductionniste des violences sexuelles comme arme de guerre;
2. les dangers d'une unique focalisation sur les violences sexuelles;
3. le problème de l'invisibilité des hommes et des garçons victimes des violences basées sur le genre.

L'énorme attention accordée aux violences sexuelles en RDC en fait un cas particulièrement favorable pour tirer des enseignements plus larges concernant les violences sexuelles. Une analyse complète des points évoqués dans la présente note politique se trouve dans l'ouvrage de Eriksson Baaz & Stern, 2010, La complexité de la violence: analyse critique des violences sexuelles en RDC (Stockholm: Sida/Asdi et The Nordic Africa Institute/Institut nordique d'études africaines).<sup>2</sup>

1. La présente note politique fait partie et ressort principalement d'un projet de recherche financé par l'Asdi sur le genre et la sexualité au sein des Forces Armées congolaises. Ce projet, fondé sur des entretiens avec 226 soldats et officiers, a été réalisé dans plusieurs sites (Kinshasa, Sud-Kivu et Nord-Kivu) et en plusieurs phases entre 2006 et 2009.

2. En anglais: Eriksson Baaz, Maria; Maria Stern, (2010) *The Complexity of Violence: A critical analysis of sexual violence in the Democratic Republic*

## Le problème de la compréhension réductionniste des violences sexuelles en tant qu'arme de guerre

Comme dans d'autres conflits récents, les violences sexuelles en RDC ont été principalement décrites comme une arme de guerre. La conceptualisation des violences sexuelles comme une «arme de guerre» a été indispensable pour placer les viols en temps de guerre sur l'agenda de la sécurité. Après avoir été considérées comme un résultat tragique mais inévitable de la guerre, les violences sexuelles en temps de guerre sont maintenant légalement définies comme un crime contre l'humanité et un crime de guerre. Certes, de nombreux conflits récents, comme au Rwanda et en Bosnie, ont démontré les manières dont les viols de masse systématiques ont été utilisés comme arme de guerre, comme un outil de politique d'identité ethnique.

Cependant, les situations de conflit diffèrent. La description des violences sexuelles en RDC comme étant avant tout une arme de guerre (ce qui n'exige pas d'explication

*of Congo (DRC)*. (Sida and the Nordic Africa Institute, Stockholm 2010). Available at: <http://nai.diva-portal.org/smash/record.jsf?page=statistics&pid=diva2:319527>. Voir également Eriksson Baaz, Maria & Stern, Maria, 2009, "Why do Soldiers Rape? Masculinity, Violence and Sexuality in the Armed Forces in the Congo", dans *International Studies Quarterly* (2009) 53, 495-518, et Eriksson Baaz, Maria & Stern, Maria, 2008, "Making Sense of Violence: Voices of Soldiers in the DRC", dans *Journal of Modern African Studies* 46(1). Cambridge University Press. Second most read JMAS article in 2008. <https://journals.cambridge.org/action/mostReadArticle?jid=MOA>

ultérieure) est une simplification qui cache d'autres motivations et facteurs complexes. Comme dans le cas du Libéria, où les violences sexuelles étaient aussi répandues, les viols en RDC ont tendance à être commis contre toute femme en général, quelle que soit son affinité politique ou ethnique avec l'auteur.<sup>3</sup>

Le viol a certainement été utilisé comme stratégie par les groupes rebelles de la RDC. Quoi qu'il en soit, le cas de la RDC souligne les dangers potentiels de la réduction des violences sexuelles et autres commises contre les civils par des hommes en uniforme à une simple arme de guerre généralisée. Le cas de la RDC montre que, alors que les violences sexuelles et autres sont souvent utilisées pour humilier et intimider, cette humiliation et cette intimidation sont aussi beaucoup moins stratégiques et beaucoup plus complexes qu'une stratégie de combat visant d'autres objectifs militaires/politiques. Dans ce contexte, les violences sexuelles doivent être comprises en relation avec plusieurs autres facteurs. Sans avoir pour but de fournir une liste exhaustive, nous éclairons ci-dessous certains de ces facteurs.

Tout d'abord, ce qui est important, les niveaux élevés de violence contre les civils, y compris les violences sexuelles, doivent être considérés à la lumière de la situation actuelle des forces de sécurité nationale. En l'absence d'une stratégie militaire particulière, la violence contre les civils (y compris les violences sexuelles) tend à être plus fréquente dans les groupes armés qui ont une responsabilité et des structures de commandement peu claires, parallèles ou ne fonctionnant pas normalement d'autre manière.<sup>4</sup> Beaucoup de violences, y compris sexuelles, contre les civils en RDC, ont été commises par l'armée et la police qui, depuis 2003, ont été constituées par intégration et mélange des groupes de milices dans les forces gouvernementales.<sup>5</sup> À partir de cette date, il y a eu une addition constante de nouveaux groupes armés à incorporer (impliquant souvent des groupes intégrés à une phase antérieure puis abandonnés, puis réintégrés à nouveau). Ainsi, l'armée est en constante réorganisation, qui implique de scinder des brigades pour en composer de nouvelles. En outre, l'intégration reste souvent purement théorique. Les unités ont tendance à rester loyales à leurs anciens commandants et non aux structures de commandement intégrées. En addition, le processus d'intégration s'est caractérisé par une politique généreuse d'inclusion et de distribution des grades, sans tenir compte du mérite, de l'expérience ou du passé concernant les droits de l'homme. Les violences commises contre les civils doivent être considérées comme une manifestation de ces dysfonctionnements institutionnels.

En connexion, les hauts niveaux de violences doivent être compris dans le contexte des relations hostiles entre civils et militaires. Les relations entre civils et militaires, actuellement conflictuelles, émergent d'une longue histoire de violations perpétrées par les militaires, remontant à l'époque de Mobutu, combinée avec le statut peu élevé du personnel de sécurité

de l'État dans la société. Ce fait est lié à son tour aux salaires faibles, aux mauvaises conditions de vie et au niveau minimum de propagande nationaliste dans le soutien des forces armées. Les soldats expriment souvent le sentiment de ne pas être respectés par les civils et, dans de nombreux cas, ils expliquent la violence contre les civils en termes de nécessité de «leur donner une leçon» et de les «punir» pour leur manque de respect.

Un autre facteur important contribuant à la continuation des violences sexuelles est, bien sûr, la faiblesse de la justice et du système pénal ainsi que l'impunité étendue, bien que certains progrès aient été faits en termes de nombre de condamnations pendant ces dernières années. Il est important de rappeler que l'impunité est la règle, pas seulement pour les violences sexuelles, mais peut-être encore plus pour d'autres violences. Le résultat de l'impunité est une normalisation des violences sexuelles, ainsi que des autres violences envers les civils.

Enfin, comme dans d'autres paysages de guerre, le viol se produit dans le contexte de certains idéaux militarisés de la masculinité et de la sexualité communs à la plupart des institutions militaires, y compris celles de la RDC. La libido des soldats (mâles) est souvent décrite comme une force naturelle, virile et puissante, qui exige en fin de compte la satisfaction sexuelle provenant des femmes. Alors que ces idéaux ne sont que cela, des idéaux, et non (comme on le dit) liés à la sexualité masculine inhérente, ils contribuent néanmoins à un climat dans lequel les violences sexuelles sont plus fréquentes et deviennent normalisées.<sup>6</sup>

Au total, une explication singulière et simplifiée des viols liés à la guerre comme étant une stratégie vers des victoires militaires et politiques éclipse d'autres facteurs contribuant aux violences sexuelles lors de conflits et après les conflits. En particulier, le discours de l'arme de guerre pose problème car il masque les manières dont cette violence est la manifestation de processus d'intégration militaire ratés et d'autres formes de dysfonctionnements institutionnels. Cela pose problème, car cela risque de produire des interventions mal dirigées.

### Les dangers d'isoler les violences sexuelles des autres violences

L'un des enseignements principaux appris de la RDC est le danger de se focaliser uniquement sur les violences sexuelles. Comme il est noté ci-dessus, alors que d'autres types de violence et d'abus: exécutions, torture, arrestations arbitraires, travaux forcés, etc., se produisent à très grande échelle en RDC, ce sont les violences sexuelles qui ont attiré une attention mondiale. La focalisation spécifique sur les violences sexuelles se reflète également dans les ressources relativement massives fournies par diverses organisations et agences internationales. Alors que la plupart de ces ressources ont été canalisées dans la fourniture de services aux survivantes de viols, l'attention particulière portée aux violences sexuelles se reflète aussi dans les interventions liées à la prévention de la violence, en particulier dans les campagnes d'information et le soutien légal. C'est, bien sûr, un problème en soi que les autres violences ne reçoivent pas une attention adéquate.

3. Utas, Mats, 2005, "Victimcy, Girlfriending, Soldiering: Tactic Agency in a Young Woman's Social Navigation of the Liberian War Zone", dans *Anthropological Quarterly* 78(2):403-30.

4. Horwood, C., 2007, *The Shame of War: Sexual Violence against Women and Girls in Conflict*. Malta: OCHA/IRIN.

5. Il est impossible d'estimer la part exacte commise par l'armée. Les estimations ont varié de 70 à 24 % entre 2006-2009, selon les sources. Pour une analyse plus profonde des problèmes de chiffres contradictoires, voir Eriksson Baaz & Stern, 2010.

6. Pour une discussion à ce propos dans le contexte de l'armée congolaise (y compris les références à d'autres contextes), voir Eriksson Baaz & Stern 2009.

Cette concentration singulière, cependant, génère d'autres problèmes interdépendants.

D'abord, elle entrave l'obtention d'une meilleure compréhension de la relation entre les violences sexuelles et les autres violences, et, en fin de compte, de la violence en général. Les violences sexuelles ne peuvent ni être comprises, ni réfrénées efficacement si elles sont abordées et étudiées dans un isolement relatif. Il faut voir cela dans un contexte où les violations graves des droits de l'homme contre les hommes aussi bien que les femmes, comme les exécutions, la torture, les arrestations arbitraires et les travaux forcés, se produisent tous les jours. Ces formes de violence sont, dans une large mesure, des manifestations des mêmes échecs et mécanismes systémiques que ceux contribuant aux violences sexuelles. En considérant les violences sexuelles comme un phénomène en soi, nous risquons d'aboutir à des contre-stratégies qui sont faussées en elles-mêmes.

Deuxièmement, le fait de ne se concentrer que sur les violences sexuelles commises par des hommes en uniforme masque d'autres formes des violences basées sur le genre et discriminations à l'égard des femmes - par exemple, les violences domestiques, la privation de droits de propriété et d'héritage - qui pourraient être aussi problématiques, sinon plus, dans les vies quotidiennes des femmes en zones de conflits et d'après conflit. Les violences sexuelles ne sont qu'un aspect des violences contre les femmes en RDC, mais il est très difficile d'obtenir des fonds pour les projets traitant d'autres formes de violence.<sup>7</sup>

Troisièmement, la RDC démontre que la focalisation unique sur les violences sexuelles au sein du très large répertoire des violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité de l'État risque d'alimenter la commercialisation du viol. Dans le contexte d'une justice corrompue, d'une pauvreté généralisée et du recul des stigmates associés au viol, la concentration sur les violences sexuelles en tant que crime particulièrement sérieux semble être de plus en plus utilisée dans les allégations de viol comme stratégie lucrative. En outre, les ressources abondantes réservées par les organisations internationales aux services variés destinés aux survivantes de viols, combinées avec la pauvreté endémique et le manque de services de santé de base et de ressources pour les femmes qui n'ont pas été violées a créé une situation dans laquelle les femmes et les filles qui ne sont pas survivantes de viols se sentent forcées de se présenter comme des survivantes de viols dans le but d'accéder aux services de base.

### Le problème de l'invisibilité des hommes et des garçons victimes des SGBV

La situation en RDC souligne les dangers inhérents à la confusion entre le sexe et les sexes et, par là, l'ignorance des nombreuses manières dont les violences basées sur le genre en temps de guerre atteignent aussi les hommes et les garçons. Les hommes et les garçons ont tendance à être plus exposés que les femmes et les filles à d'autres violences non sexuelles comme le recrutement forcé, l'exécution, l'arrestation arbitraire et la torture. Puisqu'un bon nombre de ces crimes ont pour victimes des hommes et des garçons (en particulier le recrutement forcé) de par leur qualité d'hommes/de garçons,

7. Les entretiens avec quelques représentants d'organisations locales travaillant dans le domaine des droits des femmes.

il faut aussi reconnaître que cette violence est basée sur le genre.

En termes de violences sexuelles, le pourcentage le plus élevé de victimes masculines rapportées est de 10 %, <sup>8</sup> mais les niveaux réels sont probablement plus élevés (à cause des stigmates extrêmes liés aux abus sexuels des hommes). En outre, ce qui est important, les témoignages de viols en RDC attirent l'attention sur les nombreuses autres manières dans lesquelles les hommes et les garçons sont (non) survivants des violences sexuelles: les hommes civils et les garçons forcés à des rapports sexuels en public avec des membres de leur famille (filles, mères, épouses), sous peine de punition, souvent la mort, s'ils refusent; les hommes et les garçons forcés à effectuer ou soumis à d'autres actes sexuels violents et humiliants (par exemple être tirés par une corde nouée autour du pénis ou des testicules, etc.).

L'invisibilité actuelle des hommes et des garçons comme survivants des violences basées sur le genre pose problème pour plusieurs raisons. D'abord, elle néglige les droits et les besoins légitimes des hommes et des garçons comme survivants des violences, y compris les violences sexuelles. Ces négligences ne sont pas uniques pour la RDC. Certes, les instruments légaux internationaux ont été développés d'une manière qui exclut souvent les hommes comme une classe de survivants des violences sexuelles dans un conflit armé.<sup>9</sup>

Deuxièmement, l'invisibilité actuelle des hommes et des garçons en tant que survivants de la violence entrave la lutte de long terme contre la violence envers les femmes en renforçant les inégalités existantes des stéréotypes sexuels/de pouvoir. Les stéréotypes sexuels maintenant les inégalités de pouvoir se basent souvent sur la conception de la masculinité comme incarnant le pouvoir et le contrôle (y compris la capacité de l'homme de défendre non seulement sa famille, mais aussi lui-même, en particulier contre les assauts physiques) en contraste à la féminité, qui est associée, elle, à la faiblesse et à la victimité. Ces stéréotypes ont été fortement reproduits dans les rapports concernant la violence en RDC. Alors que les femmes et les filles sont stigmatisées et victimisées, les hommes apparaissent encore dans une position de pouvoir, comme auteurs ou pour rejeter «leur» femme violée. Ainsi, dans ces rapports, les hommes et les garçons restent intacts et non souillés par la victimité, les stigmates et la honte associés aux violences sexuelles. Ces représentations, mise à part leur inexactitude, ne peuvent qu'entraver la lutte de long terme contre la violence envers les femmes.

Enfin, ce qui est important, le fait de ne pas reconnaître les expériences, les droits et les besoins des hommes et des garçons liés aux expériences violentes se manifesteront certainement dans la persistance et la perpétuation des cycles de violence. Les anciens combattants qui ont subi des traumatismes et des humiliations en étant soumis eux-mêmes à la violence, et qui ont été encouragés à infliger des violences aux autres, ont tendance à être plus enclins, sur le court terme et à défaut de mesures appropriées, à perpétrer d'autres actes de violence.

8. Rapporté par l'American Bar Association North Kivu. Voir US Department of State, Diplomacy in Action, 2009, *Human Rights Report: Democratic Republic of the Congo*. Bureau of Democracy, Human Rights and Labour.

9. Lewis, Dustin A., 2009, "Unrecognized Victims: Sexual Violence Against Men in Conflict Settings Under International Law", *Wisconsin International Law Journal* 27(1):1-49.

## RECOMMANDATIONS

### 1) Les violences sexuelles doivent être traitées comme une partie, non un élément séparé, d'autres formes de violence

Une approche plus large des violations des droits de l'homme car les violences sexuelles sont pour une large proportion un symptôme des mêmes échecs et problèmes que les autres violations des droits de l'homme. Elle est également nécessaire pour réduire le risque de la commercialisation croissante du viol. La concentration et le fait de continuer à canaliser des ressources spécifiques vers les violences sexuelles, soit en termes de prévention, d'accès à la justice ou de services aux survivants, n'ont que des conséquences négatives: cela banalisera les violences sexuelles et contribuera à un climat dans lequel les femmes violées sont encore plus mises en question et discréditées.

- En termes de services, il est nécessaire de consacrer plus de ressources pour fournir à toutes les femmes un accès à des services complets de santé sexuelle et reproductive, et pas seulement aux survivantes de viols.
- En termes d'accès à la justice et à la prévention, des efforts doivent être consacrés à l'information et à la facilitation de l'accès à la justice pour toutes les survivantes de la violence. Cela doit être fait par un soutien compréhensif au système de justice, mais aussi par des approches communautaires par l'intermédiaire des organisations de la société civile.

### 2) S'engager dans une réforme complète du secteur de la sécurité visant un changement du système

Seule une approche complète de la réforme du secteur de la sécurité, traitant les causes profondes des problèmes, a le potentiel de réduire notablement les violations des droits de l'homme. Par exemple, dans le contexte actuel, les nombreux efforts concentrés sur la fourniture de formations sur les droits de l'homme frisent l'absurdité. Le problème principal n'est pas que le personnel du secteur de la sécurité ne soit pas conscients du fait que le viol est un crime, ou qu'ils vivent dans un vide moral. Le problème réside plutôt dans le manque de mise en œuvre des cadres légaux. Une approche complète doit comprendre plusieurs mesures:

- Maintenir le soutien à la création d'un système de justice militaire efficace, comprenant l'instauration de mécanismes de contrôle des personnels ayant un lourd passé de violations des droits de l'homme.
- Harmonisation des grades selon les compétences et les mérites, y compris soit une formation étendue, soit l'exclusion de ceux qui ne répondent pas aux exigences de base.
- Lancement de mesures positives qui encouragent un commandement efficace et un professionnalisme élevé dans le personnel du secteur de la sécurité. Des mesures positives pour générer

un esprit d'équipe et une fierté professionnelle sont essentielles dans un contexte où il y a peu de satisfaction ou de fierté professionnelles et de hauts niveaux de mécontentement et de frustration liés aux détournements systématiques (réels, mais aussi parfois imaginaires) et aux fraudes des supérieurs militaires. De telles mesures pourraient comprendre un renforcement positif, comme de prodiguer aux unités qui font preuve de professionnalisme exigé des activités lucratives pour les familles des soldats et des possibilités de scolarisation pour les enfants des soldats.

- Instauration de mesures spéciales pour améliorer les relations entre civils et militaires. Comme noté auparavant, les relations entre civils et militaires semblent constituer un motif essentiel de violences contre les civils, y compris les violences sexuelles. Cela suggère l'importance du renforcement de l'influence de la société civile sur le processus de réforme militaire. Cela souligne en outre l'importance du renforcement de la volonté et de la capacité des commandements militaires à engager un dialogue avec les populations civiles dans leurs zones de déploiement.
- La suite des efforts de restructuration du système des salaires pour assurer un paiement ponctuel et adéquat et limiter la possibilité de détournement des fonds. Quelles qu'en soient les conséquences en termes de recul des violations, les soldats ont droit à des salaires suffisants et réguliers (comme les autres employés de l'État).

### 3) Reconnaître les garçons et les hommes comme victimes de violences, y compris des violences basées sur le genre

Comme nous l'avons invoqué plus haut, il est nécessaire de souligner et de gérer les droits et besoins légitimes des survivants mâles des violences basées sur le genre en RDC. Qui plus est, une telle reconnaissance est cruciale en tant que mesure préventive.

- Donner une meilleure priorité à la question des victimes de violences basées sur le genre de sexe masculin dans l'agenda des discussions concernant la réhabilitation et la compensation. Comment les besoins de survivants masculins peuvent-ils être satisfaits, aussi bien sur le plan légal que par la fourniture de services de réinsertion?
- Consacrer plus d'efforts et de ressources à traiter les besoins des enfants-soldats et des jeunes combattants au sein des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il est raisonnable de supposer que les niveaux croissants de violences sexuelles commises par des civils ces dernières années peuvent être attribués en partie à une augmentation du nombre des combattants démobilisés (dont un bon nombre ont été recrutés lorsqu'ils étaient mineurs) réintégrés dans des communautés sans réintégration adéquate. Cependant, il est également nécessaire d'examiner de quelle manière il faut traiter les besoins particuliers des nombreux anciens combattants, enfants et jeunes, intégrés maintenant dans les forces de sécurité de l'État.

---

*Maria Eriksson Baaz est chercheur à The Nordic Africa Institute // Institut nordique d'études africaines (NAI), Uppsala [Suède] et à The School of Global Studies de l'Université de Göteborg [Suède]. Les centres d'intérêt de sa recherche sont la politique, la sécurité et le développement de l'Afrique, la théorie postcoloniale, et le genre. Récemment, elle s'est focalisée sur la masculinité, la militarisation et la réforme du secteur de la sécurité. Elle travaille actuellement sur un projet de recherche sur le genre et la réforme de la police (au NAI).*

*Maria Stern est professeur en études sur la paix et le développement à The School of Global Studies de l'Université de Göteborg. Les centres d'intérêt de Maria Stern sont la théorie féministe, la théorie des relations internationales, les études sur la sécurité et sur la sécurité et le développement. Elle travaille actuellement sur un projet de recherche financé par le Conseil suédois de la recherche (avec Joakim Berndtsson) sur la privatisation de la sécurité.*